Origines Ardéchoises

N°52
Décembre 2009

Revue trimestrielle de la société des Amateurs de Généalogie de l'Adèche

Fondation de La confrérie du Saint- Rosaire à St-Barthélémy-le-Meil

Les cloches d'Antraigues

Les papiers de la maison de Mezerac

Le Congrès d'été 2009

Auprès de mon arbre
La filiation

Mariages hors 07
Le Gard

Actes insolites

Le mariage de Figaro

CAHIER CENTRAL >> La bouteille à la mer

Le N° 5€

ORIGINES ARDECHOISES

REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE
ÉDITÉE PAR LA SAGA

SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas
Adresse postale : SAGA BP N°3 07210 CHOMÉRAC
Tél 04 75 64 84 13 et 09 66 42 02 98

Directeur de la publication
Henri SEVENIER
hs@blabla.com
Rédacteur en chef :
Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA
Bureau
Président d'honneur
Michel Guigal
Président
Henri SEVENIER
Vice-présidents
René ARNAUD
Jean-Pierre PATTARD
Trésorière
Maryline BLANC
Trésorier adjoint
Bernard GINESTE
Secrétaire
Claire BRUYÈRE
Secrétaire adjointe
Odette AUTRAND

RESPONSABLES
Recherches
René ARNAUD
Jean-Pierre Bénéfice
Hubert DALLARD
Registres et lacunes de sparoissiaux
Bernard GINESTE
Freddy HOFFERT
Fernand PEREYRON
Adhésions Abonnements
Hubert DALLARD
Reliures - Maintenance des rehistres
Régine VALLIER
Fernand PEREYRON
Emile VALLIER
Minutiers des notaires
Jacques BERGON
Informatique - Site Web
Jacques DUMAS
Secrétariat - expédition des registres
Hubert DALLARD
Antennes régionales SAGA
Paris-IdF :
Georges DALBOUSSIÈRE
Avignon :
Guy JAUSSENT

N°52
Décembre 2009
Imprimé en France sur papier recyclé
Imprimerie Cévenole
Place Oncaire - 07000 COUX
Dépot légal ISSN N° 1284 7754

Le numéro : 5€
Abonnement annuel, 4 numéros
France et CEE : 13€, Autres pays : 29€

Association SAGA

Adhésion annuelle : 15€
L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'avantages spécifiques : prêts et envois de registres à domicile, consultation gratuite de registres à notre bureau de Chomérac, aide à la recherche d'actes, participation au congrès annuel, rencontres, etc. Tout courrier, demande d'inscription ou abonnement à la revue doivent être adressés à

SAGA
BP N°3
07210 CHOMERAC

Site Web SAGA

www.geneardeche.org

Email

saga3@wanadoo.fr

CONSULTATIONS DES REGISTRES
Sur place au bureau de Chomérac
Lundi, mardi, mercredi, jeudi l'après-midi de 13h45 à 17h15
Prise de rendez-vous préalable auprès d'**Hubert DALLARD**
04 75 64 84 13 ou **09 66 42 02 98**

ACCES AUX TABLES DES REGISTRES PAROISSIAUX
Minitel : 3617 ABMS et 3617 GENEALOGY

Internet : www.genealogie.com
Les images des actes paroissiaux, numérisée par la SAGA , sont en consultation libre sur le site des Archives départementales du Conseil Général de l'Ardèche

IMPORTANT

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

SAGA, Revue "Origines Ardéchoise"
BP N°3- 07210 CHOMERAC

ou par Email : **saga3@wanadoo.fr**

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique.

Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

Merci

La Rédaction

Editorial

Une page se tourne

Depuis sa création en 1989 la SAGA a vu bien des pages se tourner. Il en est ainsi pour la transmission par Jean-Marie CODOUL de sa charge de Rédacteur en Chef.

Avec l'approbation du conseil d'Administration, il me donne toute sa confiance pour lui succéder. J'espère être à la hauteur et continuer ainsi la belle oeuvre qu'il nous concoctait chaque trimestre depuis près de treize ans.

Avec les adhérents et les lecteurs d'Origines Ardéchoise nous pouvons lui dire : "Merci Jean-Marie !"

Mais malgré ta retraite de rédacteur en chef tu seras quand même sollicité pour des conseils et surtout pour nous écrire de belles pages dont tu as le secret.

Quand à moi, je compte beaucoup sur vous, lecteurs, pour que "Origines Ardéchoises" vive encore longtemps.

Je souhaite une bonne et heureuse année à toutes et à tous. **Jacques DUMAS**

Le mot du Président

Da

Henri SEVENIER

N° 49 SOMMAIRE Mars 2009

C2 Organigramme OA et SAGA
Adresses et Service d'Entraide

1 Editorial / Le mot du Président / Sommaire
2 Courrier
3 Auprès de mon arbre : "Mountaren plus nau"
4/5 X hors 07 (mariages ardéchois hors Ardèche)
6 Centenaire à Viviers née deux fois
7/8 Révocation de l'Edit de Nantes (Boutières/Eyrieux)
9/10 Les malheurs de la famille BRES à la Révolution

CC 4 pages jaunes : "La bouteille à la mer"
12 pages vertes : Registres Catholiques et Protestants

11 Groupes d'arrondissement SAGA
12 Opération Notaires
13 Ardéchois envoyés à Paris en 1793
Testaments ardéchois de St Rémy-de-Provence
Mort deux fois
14/15 Chronique de mon village : St Jean-Roure
16 Relevés sur registres :
Chantier et froidure à Pailharès
Un engagement bien arrosé
17 Beauregard
18 Livres :
L'épopée des Transports Publics en Ardèche
Le Thérébinthe
19 Réponses au Quiz :
A quoi reconnaît-on un ardéchois ?
20 Antenne régionale SAGA Paris / IDF
Cousinade BREYSSE à St etienne de Fontbellon

C3 Modalité de prêt des Registres
Recommandations pour libellés
de la rubrique "La bouteille à la mer"

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Jacques BERGON, Serge BERTINO, Hubert CEYSSON
Jean Marie CODOUL, François CROZE, Hubert DALLARD,
Michelle ESTEVEZ, Berbnard GINESTE, Michel GUIGAL,
Freddy HOFFERT, Jackie LEFEVRE-MOUTON, Jean-Pierre PATTARD,
Louis PONS, Jacques POYET, Madeleine RAFFARD, Max RIEU, Henri SEVENIER
Jean SOUCHE, Pierre SOUCHERE, Théodore PASCAL

Photos : Jean-Jacques CHOPPARD, Fereddy HOFFERT,
Couverture et illustration : JMC
"Origines Ardéchoises"
laisse à ses auteurs l'entière responsabilité de leurs propos.
A l'exception de documents iconographiques exceptionnels,
les textes et manuscrits ne sont pas restitués à leurs auteurs.

© Reproduction même partielle interdite sans accord de la SAGA

Fondation de la Confrérie du Saint-Rosaire à St Barthélémy-le-Meil

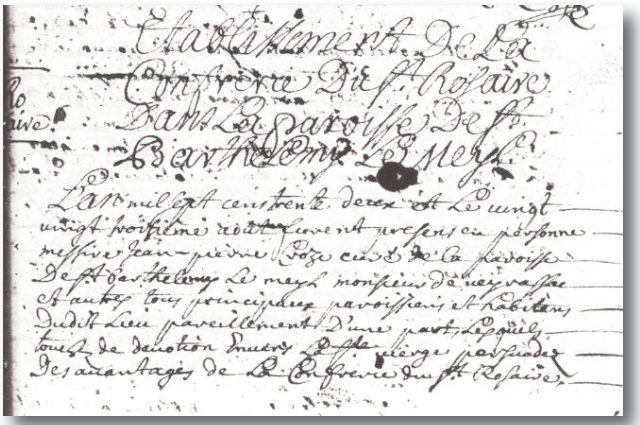

Première page (image 36 sur le site des AD)

Deux actes extraits des registres paroissiaux p36 à 40

L'an mil sept cent trente deux et le vingt troisième août furent présents en personne Messire Jean CROZE curé de la paroisse de Saint-Barthélémy-le-Meil, Monsieur de VEYRASSAC et autres, tous principaux paroissiens et habitants du lieu pareillement d'une part lesquels, touchés de dévotion envers la Sainte Vierge, persuadés des avantages de la confrérie du Saint Rosaire et assurés du pouvoir de l'établir dans les lieux ou on le demanderait que le Saint Siège a donné à l'ordre des frères prêcheurs ayant supplié le Révérend Père et Prieur du couvent de la ville d'Aubenas, par requête à lui présentée en date du mois de décembre dernier, d'en faire l'établissement dans leur paroisse en ayant obtenu auparavant la permission de Monseigneur l'Evêque de Viviers par requête à lui présentée en date du mois d'octobre dernier et ledit RP prieur leur ayant accordé et député. Le révérend père Joseph FABRE prédicateur général dudit ordre muni d'une patente du très Révérend Père général des pères prêcheurs avec le grand sceau de l'ordre en date du 29 mai 1731 laquelle patente reste au pouvoir et entre les mains dudit Messire CROZE. Ledit Révérend père commis comparant d'autre part après avoir visité la chapelle à ce destinée appartenant à M. de VEYRASSAC qui a consenti et permis qu'on érigeât sa chapelle pour celle du Saint Rosaire et l'ayant trouvée en fort bon état, bien décorée, pourvue d'ornements pour le Saint sacrifice et divins offices et ornée du tableau ou figure de la Ste Vierge qui donne le rosaire à St Dominique et à Ste Catherine de Sienne, a convenu de faire ledit établissement et a contracté ainsi qu'il est requis dans la manière qui suit avec lesdits frères ci-dessus nommés. C'est à savoir que lesdits frères, curé et paroissiens ont promis et promettent pour ces présents d'entretenir la chapelle destinée pour ladite Confrérie du Rosaire en leur dite paroisse, d'ornements, luminaires et autre choses qui y sont requises pour les Saints sacrifices et divins offices de ladite confrérie. D'en conserver et augmenter autant qu'il sera en leur pouvoir la dévotion et d'en faire observer tous les statuts et règles telles que sont de faire chanter une haute messe le matin, les litanies de la Ste Vierge avec les versets et les oraisons accoutumées, après les vêpres, à la procession qu'on en fera à l'avenir autour de l'église chaque premier dimanche du mois, ensuite, donner la bénédiction du très St Sacrement, de plus, d'y célébrer avec une solennité particulière la fête du St Rosaire le premier dimanche d'octobre dont ledit sieur curé avertira au prône du dimanche précédent les paroissiens. D'y dire tous les dimanches et fêtes de la Ste Vierge et fêtes des autres saints le chapelet par chœur à voix haute après ou avant vêpres et s'il se peut on l'y dira de même tous les jours au soir après quelques sons de la cloche pour avertir les paroissiens d'y assister. De toutes lesquelles choses lesdites parties furent contentes et pour ce ainsi d'accord convenues, promettant ledit sieur curé et paroissiens tenir, entretenir avoir agréable et accomplir le contrat ci-dessus sans y déroger ni contrevenir, ne rien exiger par obligation pour être reçu à ladite confrérie ni pour avoir autre chose spirituelle qui la regarde ; mais bien recevoir les aumônes, legs pieux et autres biens qu'on y fera par testament, donation ou offrande pour être employé à la décoration , ornements et entretien de ladite chapelle. En foi de quoi toutes les parties ont signé l'an et jour que dessus.

Signés Jean-Pierre CROZE curé, Joseph FABRE, Jacques MOUNIER, Jen-Pierre VEYRASSAC, Pierre TRAVERSE, Jean François DUPRE, Anthoine BOUILHAS

Nous, frère Joseph FABRE prédicateur général de l'ordre des frères prêcheurs commis par le R. Père prieur du couvent d'Aubenas pour établir la Confrérie du St Rosaire en la paroisse de St Barthélémy-le-Meil diocèse de Viviers déclarons par ces présents, signés de notre main, qu'ayant trouvé la chapelle en très bon état et les paroissiens bien disposés et les ornements suffisants. 1° Nous y avons hier vingt quatre jour du mois d'août de l'an 1732 établi, érigé et institué la susdite confrérie avec toutes les indulgences, grâces et privilèges accordés par nos saints pères les papes à toutes les Confréries du St Rosaire. 2° Que nous avons institué Messire Jean-Pierre CROZE curé recteur et directeur de ladite confrérie auquel nous donnons pouvoir et à ses successeurs x xxxxtous ceux qui se présenteront pour y être reçu, de donner à l'article de la mort l'absolution d'indulgence du Saint Rosaire et autres qui lui convient en qualité de recteur et d'instituer à l'avenir des prieurs , des prieuresses et des émissaires de ladite confrérie et de leur faire rendre compte tous les ans après le premier dimanche d'octobre de toutes les aumônes, legs pieux et offrandes données à ladite confrérie 3° Que nous avons institué pour prieur de la confrérie M. de VEYRASSAC et pour sous-prieur M. Pierre TRAVERSE pour prieure Mademoiselle de VEYRASSAC et pour sous-prieure Mademoiselle Jeanne MARSAL épouse du sieur MOUNIER, pour sacristaines Anne BOSMEA et Marie BOSMEA. Ledit curé et nouveaux officiers et officières et les principaux habitants ayant accepté les réglements et xxxx marqués dans le contrat d'établissement ont promis de les garder et faire observer autant qu'il sera en leur pouvoir avec fidélité. Nous avons signé les présentes avec eux à St Barthélémy-le-Meil le 25 août 1732.

Signés Joseph FABRE, Jean Pierre CROZE curé, Jacques MOUNIER, Jean-Pierre de VEYRASSAC, Anthoine BOULIHAS, Pierre TRAVERSE, Jean COQ, Jean-François DUPRE.

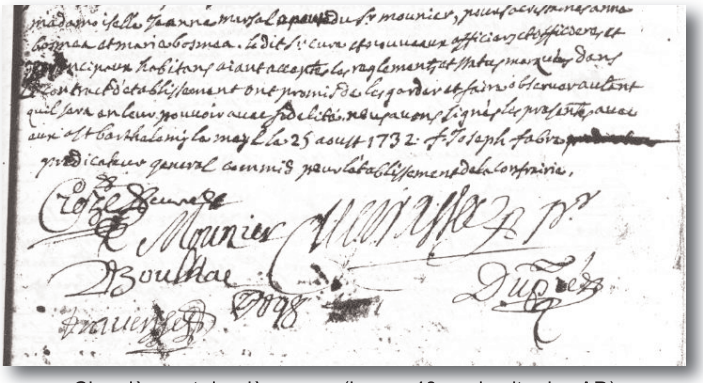

Cinquième et dernière page (image 40 sur le site des AD)

Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

Nos lecteurs nous écrivent

jhsqdlkjshdlkjhsdlk lsdj l j kjqsd kjh kljhd kjh dlkj lkjh ldks kjh dlksjhlkqsjhkljhskjhsqkjh qsdkj hj qskjh lkd hlkjh qslkjh djh lkjh lskwj hdjh slkjh slkj hdkl<jh dlkjhd lkhdkldh kjhd kljshd lkj<shd lkj<sh dkjh ksh<lkjh<lkjhldkhlkjhslkjhsdkjhlkjhs

Incorporer dans le titre une image d'écran d'ordinateur avec messagerie et une image d'enveloppe postale avec timbre et adresse

Cent ans... ou environ.

LES PAPIERS de la MAISON de MEZERAC
Un inventaire découvert dans un registre notarié de Burzet

A partir de la page 532 (pagination SAGA) du registre notarié de Me ARNAUD notaire à Burzet, cote AD 2E5361, nous trouvons un inventaire des papiers de la maison de Mezerac, ou Mezeyrac selon le scribe. Ces papiers détenus par Marguerite de Goys (fille d'Anthoine de Goys et d'Isabeau Valeton, sœur de Jean de Goys Seigneur de Cluzel, marié à Louise de Ladmen * de Mezerac d'Aubenas sont cédés à Claude de Chastel Seigneur et Baron de Chateauneuf et Landon époux de sa nièce Marie de Goys.
Nous avons 31 pages d'inventaire, soit une liste de 167 documents cotés dont certains sont multiples.
La majorité des documents est composée d'obligations, remissions ou prixfaits. Nous trouvons également des contrats de mariage, des jugements, des mémoires...
La liste ainsi établie précise pour chaque document, la teneur, les acteurs, les dates d'établissement et les signataires, principalement des notaires ; ces notaires ayant leurs archives déposées à Privas, il serait intéressant de retrouver les documents originaux référencés dans cet inventaire.
Nous avons retrouvé le document coté N°2, bénédiction du mariage de Jehan de Goys Sieur du Cluzel à Louise de Ladmen de Mezeyrac en date du 4 mai 1612, dans la page 4 du registre des BMS d'Aubenas :
Le 4e May a esté beni le mariage dentre noble Jehan du Goys dit du Clauzel et Loyse de L??? de Mezeyrac

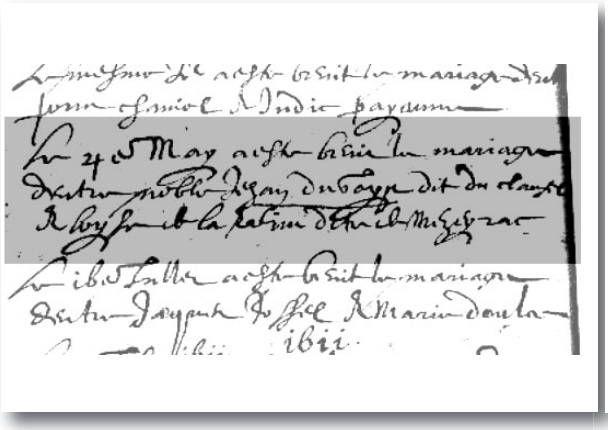

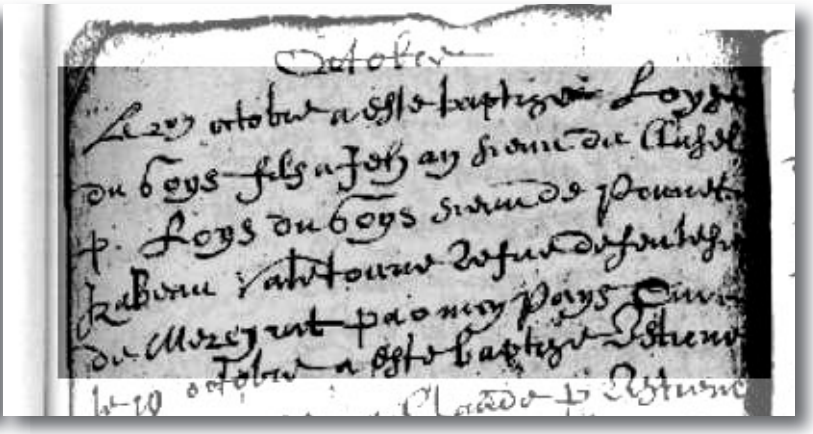

A à la page 69 nous y trouvons la naissance d'un fils le 2 octobre 1619 :
Le 2 octobre a esté baptisé Loys de Goys fils à Jehan du Cluzel p: Loys de Goys Sieur dePrunet m: Isabeau Valetoune [Valeton] veusve d Anthoine du Mezeyrac par moy Pays curé.

Mais que sont devenus les autres documents ? Un contrat de mariage entre noble Claude de Chastel Seigneur de Landon et Chateauneuf avec Marie de Goys fille de Jean de Goys seigneur de Cleyel (Cluzel) et de Demoiselle Louise de Lamens de Mezeyrac d'Aubenas se trouve aux archives de la Haute-Loire dans le fonds des archives du château de Thiolent cote 106 J 126, ainsi que le testament de Hugues de Mezeyrac de Burzet de 1476 (vidimus, copie certifiée sur parchemin).
La transcription intégrale de cet inventaire, ainsi que les images seront disponibles sur notre site Internet rubrique *Revue-Articles parus en résumé*. (http://jerdumas1.free.fr/artintegral.html).

Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

**Selon les auteurs : de Lavenu chez Henri Deydier - notes généalogiques*
de La Venne chez Généanet, "Fraternelle"
de Lamens aux archives de la Haute-Loire, fonds du Château de Thiolent

Remarque généalogique
Louise de Ladmen était la fille de Louis de Ladmen et d'Isabeau Valeton ; Isabeau était la sœur du poète François Valeton, Louis était le neveu du poète François Beranger de La Tour.
Dans un prochain numéro nous aborderons leur généalogie.

Venus de loin

A Baix, p74 et 75 du registre des BMS 1731-1744

L'an mil sept cent trente cinq et le dix septembre du mois d'avril a été enterré dans le cimetière de l'hôpital de Baix un pauvre inconnu mort hier dans ledit hôpital qui avait reçu les sacrements de l'église, il avait dit qu'il s'appelait Jacques Rondeau originaire de la paroisse de Cambon diocèse de Nantes et faisait le métier de rafineur d'eau de vie. Ont assisté à son convoi...

A St Pierre-de-Colombier, p 243 du registre des BMS 1714-1735

L'an de notre seigneur mil sept cent trente trois et le second jour du mois de septembre est morte dans le présent lieu de Colombier Marie Ferdinand native de la ville de Maligne dans le Braban et mariée avec Jean Ardillon du lieu de Canes diocèze de Grace agée a ce quelle nous a fait connaitre danviron quarante deux ans elle a été ensevelie.... **JD**

Etienne-Etienne !

Tout le monde, ou presque, se souvient du tube de l'année 1987 où Guesh Patti scandait "Etienne Etienne".

Il nous arrive parfois de rencontrer ce genre de doublon dans les actes des BMS de l'Ardèche :

André André né et baptisé le 30 octobre 1708 à Burzet (p212).

Benoit Benoit parrain de Marie Benoit le 18 juin 1762 à Lavilatte (p284).

Estienne Estienne baptisé le 27 juillet 1694 à Burzet (p384), un autre

Estienne Estienne baptisé le 21 juin 1772 à Antraigues (p89).

Eymar Eymar né le 17 avril 1694 et baptisé le 18 à Burzet (p380).

Jean Jean, fils à Jean, baptisé le 7 août 1661 à Villeneuve-de-Berg (p40)

Il y a tant de patronymes qui sont aussi des prénoms que je suis certain que vous en trouverez d'autres...

JD

NOS REGISTRES

La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2000 registres. Chaque registre, numérisé, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux -ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page C2. Les images numérisée peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à http://www.ardeche.fr/education-culture-jeunesse-sports/archives-departementales/consultation-en-ligne.
Les tables sont accessible par internet ou par Minitel, voir page C2. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

Prêt des registres

Commande : Seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA BP N°3 - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.
Délais : La durée normale de consultation est de 8 jours, acheminement postal compris. ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.
Participation financière : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.
La semaine supplémentaire 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de réglement.
Manipulation : Prenez le plus grand soin de ces registres, c'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine en utilisant les étiquettes adhésives de retour, et cochez d'une croix rouge le nom de l'expéditeur pour éviter les retours intempestifs de la Poste.

LA BOUTEILLE A LA MER

La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront dans la revue sous forme d'un cahier central jaune de 4 pages (ou plus si nécessaire).

Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une ou plusieurs feuilles blanches au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés sinon écrire très lisiblement.

Questions, limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles
Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscules suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les évenements en respectant les abréviations. L les lieux en minuscule, département entre parenthèses si hors 07 "y" précèdant l'abréviation de l'évennement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. ensuite la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.
Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

o : né(e) à... le...	**ca** : environ, vers (*circa*)	**cm** : contrat de mariage	**c** : cité en...
b : baptisé(e) le...à...	**av** : avant	**not.** : notaire	**RPR** : protestant
x : marié(e) à... le...	**ap** : après	**asc.** : ascendance	**y** : répétition du lieu
x1 : 1er mariage le... à...	**fs** : fils (*filius*)	**desc.** : descendance	précédent
+ : décédé le	**fa** : fille (*filia*)	**)(** : divorcé(e)	

Réponses : Porter en haut et à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez
Questions et réponses doivent être envoyées directement à l'adresse ci-dessous, et non à la SAGA, avant le **1er février 2010**
Hubert CEYSSON 20, chemin de Cante-Gric - 33320 LE TAILLAN, Email : oaqr@orange.fr

SERVICE d'ENTRAIDE SAGA

Ce service de recherches aux AD de Privas est strictement réservé aux adhérents. Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels. Il peut permettre de débloquer une recherche. Ce service étant facilement engorgé par le nombre de demandes, voici les modalités de son fonctionnement qui devront être impérativement respectées :
Chaque demande doit être accompagnée du numéro d'adhérent ainsi que d'une enveloppe 16x23 timbrée pour 50g (0,88€) et portant l'adresse du demandeur.
Chaque courrier, limité à 1 par mois, ne doit pas exceder 3 recherches d'acte, ou bien 5 reproductions d'actes connus.
Cependant, avant d'utiliser ce service, tentez une recherche par la rubrique "La Bouteille à la Mer", ou bien si l'acte peut être trouvé dans les regitres SAGA, par l'emprunt du registre selon les modalités ci-dessus.
Les demandes ne doivent être transmises que par courrier postal à la SAGA - Service d'Entraide BP N°3 - 07210 CHOMERAC.
Une particpation forfaitaire aux frais vous sera demandée : base forfaitaire de 3€ par acte, un supplément de 2€ pour la reproduction d'une page, et de 1€ par page supplémentaire.
N'adressez pas de réglement à l'avance, le montant de votre participation vous sera communiqué avec la réponse.
Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, de nouvelles pistes de recherche pourront vous être proposées.

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
BP3
07210 CHOMÉRAC